



## Separation concubin droit du concubin caution mais pas emprunteur

-----  
Par Dolores

bonjour

que peut reclamer un concubin qui quitte la maison construite avec emprunt dont il est seulement caution solidaire mais pour laquelle il a participé aux paiements

merci à vous

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Je pars du principe que le concubin n'a pas de part de propriété de ce bien.

Il peut envisager de demander le remboursement des sommes versées par lui, à condition que ce n'aient pas été de simples participations au charges du foyer ni des donations.

Il est donc possible que le concubin ne puisse rien réclamer, ou qu'il ne puisse demander que le remboursement d'une partie des sommes.